

DEC111835DR02

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés



Délégation Paris B

www.cnrs.fr

16, rue Pierre et Marie Curie
75005 Paris

T. 01 42 34 94 00
F. 01 43 26 87 23

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 08A012DSI portant création de l'unité UMR 7224 intitulée « Physiopathologie des maladies du système nerveux central », dont le directeur est Monsieur Bruno Giros ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Daniel Vergé, professeur, directeur adjoint à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Daniel Vergé, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à Madame Catherine Gérard, TCE, gestionnaire.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine Gérard, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à Madame Catherine Dejancourt, TCN, gestionnaire.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 2011

Le directeur d'unité

Bruno Giros

Bruno GIROS

Directeur de l'unité

"Physiopathologie des Maladies du Système Nerveux Central"

Université Pierre et Marie Curie (Paris 6)

UMRS 1125 - Inserm - CNRS

1 Pour mémoire le directeur d'unité est personnellement responsable à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

<DECISION_PRM>

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

<LIBELLE_TITRE_LONG>

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° <DECISION_CREATION> <PORTANT> de l'unité <CODE_PUBLIPOSTAGE> intitulée « <LIBELLE_UNITE> », dont <LIBELLE_TITRE_MOYEN> est <GENRE_DIRECTEUR> <PRENOM_DIR_UNITE> <NOM_DIR_UNITE> ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à <GENRE_DELEGATAIRE_1> <PRENOM_DELEGATAIRE_1> <NOM_DELEGATAIRE_1>, <GRADE_DELEGATAIRE_1>, <FONCTION_DELEGATAIRE_1> à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 2011

<LIBELLE_TITRE_LONG>

<PRENOM_DIR_UNITE> <NOM_DIR_UNITE>